

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
et de la Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 28 octobre 2022

Reg.: gsz 10-424

16^e newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le constater en lisant les derniers courriers du SEM et les articles de presse, la situation dans le domaine de l'asile devient de plus en plus tendue. L'augmentation des demandes dans le cadre de la procédure d'asile ordinaire pose particulièrement problème. Le SEM a adapté ses prévisions la semaine dernière et estime désormais à 22 000 (+/-2500) le nombre de demandes d'asile ordinaires pour l'année 2022. Lorsque l'on y ajoute l'afflux de personnes en quête de protection venant d'Ukraine – dont le nombre est évalué entre 80 000 et 85 000 d'ici la fin de l'année –, cela représente un énorme défi pour la Confédération et les cantons.

Départs anticipés pour les cantons

Il y a une semaine encore, la Confédération espérait pouvoir éviter l'attribution anticipée aux cantons de personnes en procédure d'asile ordinaire. Cependant, au début de cette semaine, le SEM a annoncé aux conférences CDAS et CCDJP qu'il devrait quand même répartir les personnes des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) entre les cantons avant l'expiration du délai maximal de 140 jours. La Confédération disposera certes de 9500 -10'000 places à partir de décembre grâce à l'utilisation supplémentaire de différents bâtiments de l'armée. Le gouvernement obwaldien a par exemple donné son accord cette semaine pour mettre à disposition 270 places de plus pour les requérants d'asile dans le cantonnement militaire du Gloubenberg. Celles-ci seront mises en service dans les prochains jours, mais même ainsi, la Confédération ne dispose pour l'instant que de 9100 places, ce qui ne suffit pas pour héberger dans les CFA les quelque 800 nouveaux requérants d'asile qui arrivent chaque semaine. L'afflux de nouveaux requérants entraîne notamment des difficultés en matière de capacité d'hébergement dans les régions d'asile de Suisse romande et de Suisse du Nord-Ouest, et la limite est aussi quasiment atteinte dans les autres régions d'asile, soit Berne, Tessin et Suisse centrale, ainsi que Zurich et Suisse orientale.

La Confédération a donc commencé hier à transférer vers les cantons plus tôt que prévu dans la procédure d'asile les requérants frappés d'une décision de renvoi. Dans un deuxième temps, la semaine prochaine, des personnes dont la procédure d'asile n'est pas encore achevée feront également

—
Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

1/2

l'objet d'un départ anticipé pour les cantons, avec des exceptions : les personnes en procédure Dublin, celles venant d'Afghanistan, les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et les requérants originaires de pays à très faible taux de protection resteront dans les CFA jusqu'à leur renvoi. Pour une partie de ces groupes de personnes, le SEM appliquera une procédure accélérée supplémentaire (procédure fast-track).

Efforts pour normaliser la situation

Pour les cantons, cette situation représente un défi extraordinaire. Depuis maintenant huit mois, ils s'efforcent sans relâche de créer de nouvelles places pour les personnes en quête de protection. Cette semaine, les cantons nous ont annoncé un total de plus de 7000 places libres dans des structures cantonales et communales. Toutefois, en raison de conditions diverses (manque de logements, réserves de terrain, etc.), leurs situations ne sont pas similaires. Pour certains cantons, il est actuellement difficile de loger plusieurs dizaines de personnes supplémentaires du jour au lendemain ; en combinaison avec la crise en Ukraine, les marges de manœuvre sont de plus en plus étroites.

Il est clair aussi pour le SEM que ces attributions anticipées aux cantons doivent pouvoir prendre fin le plus rapidement possible, car elles entravent les procédures dans le système d'asile accéléré.

« L'attribution anticipée des requérants d'asile aux cantons est une mesure temporaire. Nous mettons tout en œuvre pour pouvoir à nouveau appliquer les procédures régulières », déclare Claudio Martelli, directeur suppléant a.i. et chef du domaine de direction Asile au SEM. Pour ce faire, le SEM a recruté du personnel spécialisé supplémentaire et l'a formé afin de pouvoir mener à bien les procédures nécessaires dans les délais prévus. Il existe une certaine confiance dans le fait que la situation se normalisera au moins en partie d'ici la fin du mois car, d'une part, d'autres hébergements pourront être mis en service à partir de décembre et, d'autre part, le nombre de nouvelles demandes devrait quelque peu diminuer en raison des conditions météorologiques.

La CDAS et la CCDJP sont en contact étroit avec la Confédération. Si la situation tendue devait perdurer, les conférences devront chercher de nouvelles solutions avec la Confédération et les associations de communes dans le cadre du SONAS. Dans un tel cas, les présidences des conférences estiment que l'utilisation de casernes de l'armée doit aussi être possible, ce qui nécessite une décision de l'ensemble du Conseil fédéral. Notre objectif commun doit être d'éviter que des personnes soient contraintes de passer la nuit dehors parce que la Suisse ne peut pas leur fournir un lit à temps.

Nous regrettons ces développements et continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

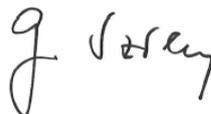
Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice
et police**



Florian Düblin
Secrétaire général CCDJP

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**



Gaby Szöllösy
Secrétaire générale CDAS

Lien vers le communiqué de presse actuel du DFJP :

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-90875.html>